

« Devenir intervenant en médiation par l'animal »

Public :

Professionnel du milieu médico-social, social, paramédical, et/ou médical

Prérequis :

Savoir parler, écrire et comprendre le français

Durée de formation :

17 heures

3 jours

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 06 71 18 00 74 / 06 61 01 52 36 ou par email : contact@erghope.com

Objectifs :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de devenir intervenant en médiation par l'animal auprès d'un public de personnes fragiles et/ou en situation de handicap

Moyen et modalité :

Distanciel

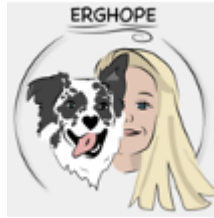
Alternance de théorie et de cas pratique

À l'issue de la période de formation le stagiaire se verra remettre son relevé de connexion certifié par le centre de formation pour contre-signature.

Moyens Techniques :

Espace individuel de vidéos de formation en ligne

Document actualisé le 18/04/2024



Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaires à chaque fin de module

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire.

Délai d'accès :

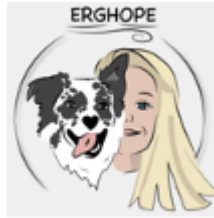
Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à ERGHOPE sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Document actualisé le 18/04/2024



Coordonnées des partenaires handicap :

AGEFIPH

Béatrice SERRAJ
05 57 29 20 12
b-serraj@crfh.handicap.fr

MDPH

MDPH 33 Esplanade Charles de Gaulle CS 51914 33074 Bordeaux
05 56 99 66 99
accueil-autonomie@gironde.fr

CAP EMPLOI

14 rue Cabanac
33800 - Bordeaux
Tel : 05 56 31 38 27

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Association APAJH de Gironde
272 Boulevard du Président Wilson 33000 Bordeaux

Le Prix :

Prix sur devis

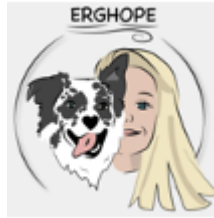
Contact :

LASSALLE Elsa
contact@erghope.com
06 71 18 00 74 / 06 61 01 52 36

QUELQUES CHIFFRES 2024:

[promotions]	Taux de satisfaction :	Taux d'admis :
0	[en%]	[en%]

Document actualisé le 18/04/2024



« Devenir intervenant en médiation par l'animal »

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

MODULE 0 – Introduction | Durée : 23min

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire aura toutes les clés en main pour suivre la formation en toute sérénité.

QCM 40 questions “test de connaissances”

- Chapitre 1 : Bienvenue
- Chapitre 2 : Présentation Elsa
- Chapitre 3 : Présentation Marion
- Chapitre 4 : Présentation de la méthode S.P.A
- Chapitre 5 : Prérequis
- Chapitre 6 : Déroulement et conseils
- Chapitre 7 : Groupe privé
- Chapitre 8 : Live
- Chapitre 9 : Devenir associé ERGHOPE

MODULE 1 - État des lieux | Durée : 25min

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire saura définir précisément la médiation par l'animal.

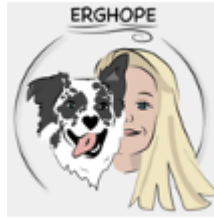
- Chapitre 1 : Origines de la médiation par l'animal
- Chapitre 2 : Qu'est-ce que la médiation par l'animal
- Chapitre 3 : Différences entre AAA et TAA
- Chapitre 4 : Aujourd'hui en France
- Chapitre 5 : “Papouille thérapie” et médiation par l'animal
- Évaluation de fin de module

MODULE 2 - Le chien | Durée : 2h

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire pourra choisir son chien accompagnant et aura toutes les connaissances nécessaires à son éducation et à sa sensibilisation.

- Chapitre 1 : Sparrow
- Chapitre 2 : Pourquoi le choix du chien
- Chapitre 3 : Choisir son chien
- Chapitre 4 : Chien de catégorie
- Chapitre 5 : Sensibiliser et préparer son chien au travail
- Chapitre 6 : Exercices pratiques
- Chapitre 7 : Respect du bien-être de l'animal

Document actualisé le 18/04/2024



Chapitre 8 : Observer les signaux d'apaisement
Chapitre 9 : Observer son chien et adapter son projet
Chapitre 10 : Obligations légales
Chapitre 11 : Suivi vétérinaire
Chapitre 12 : Contraintes
Évaluation de fin de module

MODULE 3 - Les bases | Durée : 3h30

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire connaîtra toutes les bases d'une séance en médiation par l'animal.

Chapitre 1 : Public
Chapitre 2 : Lieu
Chapitre 3 : Principes fondamentaux
Chapitre 4 : Identifier les rôles
Chapitre 5 : Les étapes dans une séance
Chapitre 6 : Les objectifs (partie 1)
Chapitre 7 : Les objectifs (partie 2)
Chapitre 8 : Les objectifs (partie 3)
Bonus : Qu'est-ce que le handicap + 14 cours sur 14 pathologies
Évaluation de fin de module

MODULE 4 - Dans le vif du sujet | Durée : 3h40

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire sera en capacité d'animer seul une séance en médiation par l'animal.

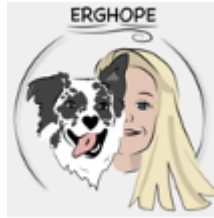
Chapitre 1 : Construire sa séance
Chapitre 2 : Les types de séance
Chapitre 3 : Animer sa séance
Chapitre 4 : La boîte à outils
Chapitre 5 : Départ en séance
Chapitre 6 : L'importance du compte rendu
Chapitre 7 : Exemple concret : une séance de A à Z
Chapitre 8 : Exemples séances : 11 séances types
Évaluation de fin de module

MODULE 5 - Projet interne | Durée : 1h30

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire pourra monter un projet de médiation par l'animal en interne.

Chapitre 1 : Prendre la température
Chapitre 2 : Les étapes de ton projet
Chapitre 3 : Présentation de ton projet
Chapitre 4 : Protocole d'hygiène
Chapitre 5 : Convention
Chapitre 6 : Mise à disposition

Document actualisé le 18/04/2024



Chapitre 7 : Contrat de travail
Chapitre 8 : Batterie d'évaluation
Chapitre 9 : Bénéfices
Chapitre 10 : Présentation finale du projet
Chapitre 11 : Intégration de l'animal
Chapitre 12 : Conseils
Chapitre 13 : Contraintes et limites
Évaluation de fin de module

MODULE 6 - Construire son projet | Durée : 1h

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire pourra mener à bien son projet de médiation par l'animal en itinérance.

Chapitre 1 : Lister ses besoins
Chapitre 2 : L'analyse concurrentielle
Chapitre 3 : Budget prévisionnel
Chapitre 4 : Fixer ses tarifs
Chapitre 5 : Préparer son démarchage
Chapitre 6 : Organiser son planning
BONUS : Traiter les objections

MODULE 7 - Outils à disposition | Durée : 41min

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire saura utiliser tous les outils nécessaires à une bonne pratique.

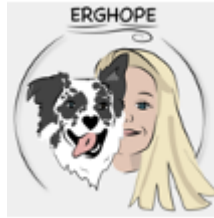
Chapitre 1 : Convention
Chapitre 2 : Protocole d'hygiène
Chapitre 3 : Batterie d'évaluation
Chapitre 4 : Compte rendu

MODULE 8 – Communication | Durée : 1h45

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire sera capable de faire la promotion de son projet à l'aide des outils de communication qu'il aura mis en place.

Chapitre 1 : L'importance de la communication
Chapitre 2 : Les étapes de la communication
Chapitre 3 : Trouver le nom de sa boîte
Chapitre 4 : Créer son logo
Chapitre 5 : Créer son identité
Chapitre 6 : Professionnaliser ses réseaux sociaux
Chapitre 7 : Créer sa boîte mail pro
Chapitre 8 : Créer son site Internet
Chapitre 9 : Créer sa plaquette

Document actualisé le 18/04/2024



- Chapitre 10 : Créer ses cartes de visite
- Chapitre 11 : Comment démarcher
- Chapitre 12 : L'appel téléphonique
- Chapitre 13 : L'email
- Chapitre 14 : Le RDV physique ou visio
- Chapitre 15 : Suivi du démarchage
- Chapitre 16 : Se développer sur les réseaux sociaux

MODULE 9 - Gestion de son projet | Durée : 1h25min

Objectif : A l'issue de ce module, le stagiaire aura toutes les compétences législatives pour gérer son projet de médiation par l'animal.

- Chapitre 1 : Législation
- Chapitre 2 : ACACED
- Chapitre 3 : DDPP
- Chapitre 4 : Statuts
- Chapitre 5 : URSAAF
- Chapitre 6 : CFE
- Chapitre 7 : Responsabilité civile professionnelle
- Chapitre 8 : Assurance pro voiture
- Chapitre 9 : Compte bancaire pro
- Chapitre 10 : Comptabilité
- Chapitre 11 : Conseils et organisation
- Chapitre 12 : Retour d'expérience

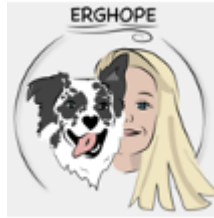
MODULE 10 - Validation des acquis

Vous êtes prêt à vous lancer !

Dernière étape : l'équipe ERGHOPE validera vos acquis afin de pratiquer la Médiation par l'Animal en toute sécurité

Mémoire & Soutenance Orale

Document actualisé le 18/04/2024



Coordonnées



0671180074



contact@erghope.com



www.erghope.com



Bordeaux



Centres d'intérêt

Sport
Voyage
Animaux
Lecture
Musique



Langues

Anglais
Français



Compétences

Esprit d'équipe
Organisée
Empathique
Capacités d'adaptation

Elsa Lassalle

*Ergothérapeute et Intervenante en Médiation par l'Animal.
Passionnée, dynamique et souriante, aimant le contact humain.*

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Présidente – Société ERGHOPE 2023 – 2024

- Formatrice en médiation par l'animal
- Gestion administrative et financière de la société
- Communication

Auto-entrepreneur ERGHOPE 2023 – 2024

- Interventions en médiation par l'animal à domicile et en établissement
- Bilans individuels
- Suivis individuels et collectifs

Ergothérapeute 2016 – 2024

- Août 2022 – Février 2024
EHPAD Les Muriers à Carignan de Bordeaux
- Février 2022 – Août 2022
SESSAD Mont de Marsan
- Décembre 2018 – Septembre 2021
Centre de rééducation en neurologie, Tastet Girard, Bordeaux
- Avril 2018 – Décembre 2018
CHU Pellegrin, Unité Neuro Vasculaire
- Février 2018 – Mars 2018
Centre de rééducation en neurologie, ADAPT de Virazeil
- Février 2017 – Décembre 2017
EHPAD Foyer Retraite Combattant, Blaye
- Juillet 2016 – Novembre 2016
Centre de rééducation en neurologie, ADAPT de Virazeil

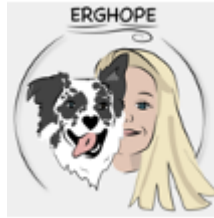
FORMATIONS

ACACED (2020)

Diplôme intervenante en médiation par l'animal – AGATEA (2020)

Diplôme d'Etat et Licence en Ergothérapie – IFE ALENÇON (2013 – 2016)

AFGSU Niveau 2 : Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (2016)



0661015236

contact@marionpapin.com

www.marionpapin.com

Bordeaux

Formations

Baccalauréat Accueil, Relation Client

Lycée La Ruche
2020

Pianiste

École de musique AALC
1996 - 2023

Expertise

Marketing Digital

Web design

Copywriting

SEO

Langue

Français

Anglais

MARION PAPIN

Intermittente du spectacle

Expériences Professionnelles

2024

Directrice Générale ERGHOPE

Marketing Digital Manager & Social Media Manager

- Création de contenus
- Création de sites Internet, spécialisation SEO
- Création de logos, cartes de visites, plaquettes
- Gestion image de marque, gestion des réseaux sociaux
- Setting
- Closing

2018

-

2024

Intermittente du spectacle

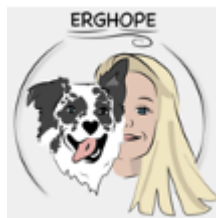
Chanteuse & Musicienne

Marion Papin - Marion & Philippe - SUPERNANAS

- Création de contenus
- Création de sites Internet, spécialisation SEO
- Création d'affiches, de logos et cartes de visites
- Prises & montages vidéos
- Gestion image de marque, gestion des réseaux sociaux
- Gestion et développement de projet
- Prospection clients
- Prospection médias

Compétences

- Création de contenus
- Tournages vidéos et montages vidéos
- Photographie
- Graphisme
- Référencement naturel
- Marketing digital
- Copywriting
- Gestion des réseaux sociaux
- SAV
- Web design
- Design graphique



ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de ERGHOPE en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, ERGHOPE a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

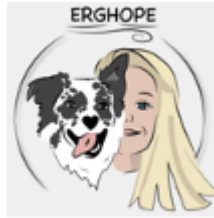
2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de ERGHOPE, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

Document actualisé le 18/04/2024



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « ERGHOPE » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « ERGHOPE » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « ERGHOPE », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « ERGHOPE ».

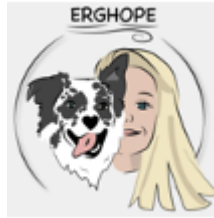
Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « ERGHOPE » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à « ERGHOPE » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « ERGHOPE », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « ERGHOPE » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « ERGHOPE » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

Document actualisé le 18/04/2024



- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.
- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « ERGHOPE » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « ERGHOPE ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

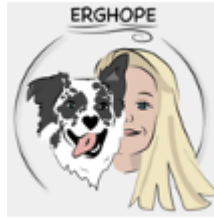
Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

Confidentialité et communication

« ERGHOPE », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « ERGHOPE » au Client. « ERGHOPE » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « ERGHOPE » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « ERGHOPE » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Document actualisé le 18/04/2024



Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « ERGHOPE »

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « ERGHOPE » ou par voie électronique à : « ERGHOPE ». En particulier, « ERGHOPE » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « ERGHOPE » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de BORDEAUX sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 18/04/2024